

TALISMA EC

TRAITEMENT DES LOCAUX

Concentré émulsionnable, à base de cyperméthrine, pour application à bas volume contre les ravageurs des denrées stockées.

Culture	Cible	Dose d'emploi	Conditions d'emploi
Toutes céréales (excepté maïs) - traitement des produits récoltés	Ravageurs des denrées stockées	0.002 L par quintal de grains (2L pour 100 tonnes de grains)	Délai avant mise sur le marché : 1 jour
Traitements généraux- Désinsectisation-Locaux Structure Matériel (POV)		0.6 L / 1000 m ²	Délai de rentrée : 48 heures

Composition : 80 g/L de cyperméthrine – 228 g/L de Pipéronyl Butoxyde (synergiste)

Dose homologuée :

- Traitement insecticide des locaux de stockage de POV : 0.6 L / 1000 m²
- Céréales – traitement insecticides des produits stockées : 2 L / 100 Tonnes

AMM n° 2110152 (AGRIPHAR)

Formulation : concentré émulsionnable (EC) – application par pulvérisation.

Les limites Maximales de Résidus (LMR) sont consultables à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Mode d'action :

Contact et ingestion sur les insectes à des doses très faibles.

Insecticide à **effet choc** (knock-down ou KD) et **rémanent plusieurs mois**.

Effet répulsif, inhibe la ponte chez les adultes et la nutrition des larves.

Utilisation :

Curatif : **Action rapide** : destruction des insectes présents au moment du traitement.

Préventif : Traitement des parois avant le stockage et/ou des céréales à l'entrée du silo. Destruction des insectes en cas de contamination après le traitement.

Application en pulvérisation :

- **Traitement locaux** : 0,6 L / 50L eau pour 1000 m² : réaliser une application régulière et homogène sur la totalité des surfaces : murs, plafonds, sol, portes, poteaux où les insectes sont observés. Pour une meilleure efficacité, il est recommandé de nettoyer les surfaces avant le traitement. 1 application / an.

- **Traitement direct grains** : toutes les dilutions conviennent. Diluer 2 litres dans 48 litres d'eau à pulvériser sur 100 tonnes de grain. L'emplacement de la buse de traitement est primordial pour assurer une bonne qualité d'application et une efficacité optimale : en pieds ou tête d'élévateur au point de chute du grain. Les locaux doivent répondre aux critères de la législation locale en matière de stockage et d'utilisation de produits insecticides. Un traitement par lot de grains stockés.

Doses d'emploi et durée de protection :

Rémanence	Dose de PTAL	Dose cyperméthrine
6 mois et +	1 L /100 t	N/2 = 0,80 mg/kg
12 mois et +	2 L / 100 t	N = 1,60 mg/kg

TALISMA EC

Conditionnements

Bidon de 1L **PTAC 1*** (carton de 12 bidons)

Bidon de 20L **PTAC 3***

Bidon de 5L **PTAC 2*** (carton de 4 bidons)

Fût de 200L **PTAC 4***



Spectre d'efficacité :

	Insectes nuisibles	
Coléoptères	Charançons	<i>Sitophilus granarius, Sitophilus spp.</i>
	Capucin des grains	<i>Rhizopertha dominica</i>
	Ver denté des grains (Silvain)	<i>Oryzaephilus surinamensis</i>
	Tribolium	<i>Tribolium confusum</i>
Lépidoptères	Teigne de la farine (Ephestia)	<i>Ephestia kuehniella</i>
	Teigne ou pyrale des fruits secs	<i>Plodia interpunctella</i>
	Alucite	<i>Sitotroga cerealella</i>
	Teigne des grains	<i>Tinea granella</i>
Acariens	Acarien de la farine	<i>Acarus siro</i>
Dictyoptères	Blatte	<i>Blattella germanica</i>

Spectre d'utilisations :

- **Céréales post récolte (excepté le maïs) :**

blé tendre, blé dur, orge, orge de brasserie, avoine, seigle, triticales, sorgho, riz

Sécurité du consommateur :

Dose journalière admissible (DJA)	Limite maximale de résidu (LMR) sur céréales (sauf maïs)
Cyperméthrine : 0,05 mg/kg par jour	Cyperméthrine : 2 mg/kg

➡ **Teneur en résidus sécurisante** pour les industries de transformation et les consommateurs.

Classement - Toxicité :



H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ATTENTION

Recommandations :

Stockage : Conserver uniquement dans son emballage d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'abri du gel.

Equipements de protection individuelle : Porter des gants, des lunettes de protection et un vêtement de protection appropriés pendant les phases de mélange/chargement. Porter des gants, un vêtement de protection approprié et un masque A2P3 pendant les phases d'application et en cas de rentrée dans la zone traitée. Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'échantillonnage des grains traités et un masque anti-poussière (FFP2) lors des opérations de chargement des grains traités. Porter des gants de protection, un vêtement de protection approprié ainsi qu'un masque FFP lors du nettoyage des locaux de stockage.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour les usages autorisés, doses, conditions, restrictions et mises en garde, se référer à l'étiquette. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

FDS consultable sur www.quickfds.fr